



Crédit : Toma Iczkovits

## Appel de projets - Pianos publics

Janvier 2019

## TABLE DES MATIÈRES

<b>TABLE DES MATIÈRES</b> .....	1
<b>RÉSUMÉ DU MANDAT</b> .....	2
<b>INFORMATION GÉNÉRALE</b> .....	3
<b>OBJECTIF GÉNÉRAL</b> .....	4
<b>OBJECTIFS SPÉCIFIQUES</b> .....	4
<b>ADMISSIBILITÉ</b> .....	5
<b>CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT</b> .....	6
<b>SOUTIEN FINANCIER DE L'ARRONDISSEMENT</b> .....	6
<b>PRÉSENTATION DE LA DEMANDE</b> .....	7
<b>SÉLECTION DES PROJETS</b> .....	8
<b>DÉPÔT DU PROJET</b> .....	9

## RÉSUMÉ DU MANDAT

Depuis plusieurs années, les pianos publics du Plateau-Mont-Royal font la fierté de nos rues. Afin de donner un vent de fraîcheur à l'animation des pianos publics, l'arrondissement a décidé d'offrir à un organisme sans but lucratif l'opportunité d'effectuer la planification, la gestion et l'organisation de la programmation des pianos publics.

Ce projet sera un partenariat entre un organisme et l'arrondissement afin d'offrir une programmation de pianos publics diversifiée et complémentaire avec l'offre de service déjà en place. Les pianos publics sont une portion de l'animation des espaces publics. Ceux-ci doivent participer à la dynamisation de certains espaces publics afin de créer un sentiment d'appartenance des citoyens envers leurs quartiers ainsi que de créer des liens entre les citoyens.

Le mandat consiste à effectuer la gestion du libre service de cinq pianos disposés sur le territoire de l'arrondissement. Il faut donc, sept jours sur sept, effectuer l'ouverture et la fermeture de ces cinq pianos publics.

De plus, nous demandons à l'organisme de développer une série de minimum 15 concerts étendus sur 15 semaines pour la saison estivale 2019. Ces concerts doivent répondre à l'ensemble des objectifs du présent appel de projets.

L'organisme doit également prendre en charge la 6<sup>e</sup> édition des « pianos publics au diapason 2019 » qui aura lieu le jeudi 22 août 2019 à 12 h 30 (remis au lendemain en cas de pluie). Le concept est de faire jouer simultanément différents artistes sur l'ensemble des pianos publics.

## INFORMATION GÉNÉRALE

### Période opérationnelle

L'entièreté du projet doit se dérouler entre le 3 juin et le 6 octobre 2019. Les pianos publics en libre service doivent être d'une période de 15 semaines minimum.

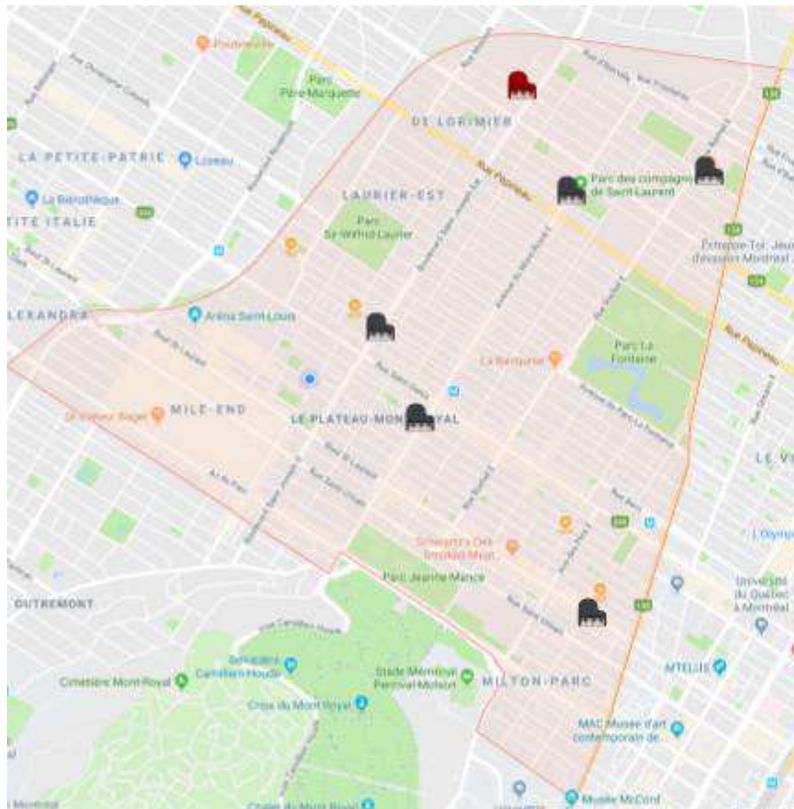
### Emplacement des pianos publics

L'emplacement des pianos publics est déjà déterminé selon l'historique et les objectifs de l'animation des espaces publics.

Voici les emplacements :

- Métro Laurier (coin Rivard et Laurier) ;
- Jeunesse musicale du Canada (Coin Henri-Julien et Mont-Royal) ;
- Rue Prince-Arthur (Coin Saint-Laurent) ;
- Parc des Compagnons-De-Saint-Laurent ;
- Piscine Baldwin.

Les lieux peuvent, par contre, être sujets à changement.



\*Le sixième piano public sur l'image est celui de l'organisme Le Centre du Plateau, qui gère son propre piano public avec ses propres animations.

## OBJECTIF GÉNÉRAL

**Développer par des animations novatrices, de proximités et accessibles à l'ensemble de la population du Plateau-Mont-Royal, un sentiment d'appartenance envers leurs espaces publics.**

## OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

**1. Effectuer la gestion des pianos publics en libre service, sept jours sur sept, sur une période de 15 semaines ;**

Les ouvertures et les fermetures des pianos publics doivent se faire sept jours sur sept, le matin et le soir. Les heures des saisons passées étaient de 10 h à 20 h, cependant celles-ci peuvent être repensées. Elles doivent cependant être inscrites dans l'offre de services.

**2. Offrir gratuitement une programmation d'un minimum de 15 concerts extérieurs avec un minimum de 3 concerts sur chaque piano public;**

L'emplacement des pianos a préalablement été sélectionné afin de favoriser la distribution équitable des animations publiques sur le territoire, il faut donc distribuer équitablement les concerts sur ceux-ci.

**3. Permettre à l'ensemble des citoyens, quelles que soient leurs capacités, la participation identique ou similaire et autonome;**

L'animation de l'espace public doit tenir compte de la politique municipale de l'accessibilité universelle afin de respecter les droits de l'ensemble des citoyens de l'arrondissement.

#### **4. Encourager les initiatives éco responsables et de développement durable;**

En 2016, la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique de développement durable afin d'intégrer le développement durable dans l'ensemble des services de la Ville. L'animation de l'espace public ne doit pas faire exception et se doit de faire un effort pour favoriser les initiatives éco responsables et de développement durable.

#### **5. Encourager les artistes locaux ;**

Demandant une présence de 60 % et plus d'artistes provenant de la région montréalaise dans la programmation, l'arrondissement tient à encourager les entreprises et artistes d'ici.

### **ADMISSIBILITÉ**

Seuls les OBNL dûment enregistrés au registre des entreprises du Québec sont admissibles à soumettre un projet.

Voici les critères d'admissibilité :

- être un organisme sans but lucratif;
- avoir son siège social sur le territoire de la Ville de Montréal;
- avoir remis l'ensemble des redditions de compte dans les collaborations antérieures demandé par l'arrondissement;
- être en règle avec les autres paliers de gouvernement ainsi qu'avec les différents services de la Ville de Montréal (notamment quant à l'obtention de permis et le paiement des taxes municipales).

## **CONTRIBUTION DE L'ARRONDISSEMENT**

Afin de faciliter la première année de ce projet, l'arrondissement s'engage à offrir les éléments suivants :

- les cinq pianos publics;
- les cinq boîtes de protection;
- les cinq cadenas pour la fermeture des boîtes de protection;
- l'accordage des pianos aux deux semaines;
- la livraison et l'installation des pianos sur le domaine public;
- les réparations des pianos (à la discrétion de l'arrondissement).

## **SOUTIEN FINANCIER DE L'ARRONDISSEMENT**

L'enveloppe budgétaire de soutien à l'organisme pour ce projet est d'au plus 15 000 \$. Le projet doit toutefois être réaliste et répondre à l'ensemble des critères. Les dépenses doivent être justifiées et servir à la réalisation du projet.

Le soutien financier se fait en trois versements, 40 % du montant total au début du projet, 40 % du montant total à la mi-parcours et 20 % du montant total, au plus tard, trente jours après le dépôt de la reddition de compte par l'organisme selon la convention de services professionnels.

## PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

Dans le cadre de cet appel de projets, les organismes doivent soumettre dans leur proposition les éléments suivants :

- une courte présentation de votre organisme et du projet proposé ;
- liste des réalisations de votre organisme pour des projets similaires ;
- un plan d'action pour le projet déposé ;
  - plan marketing
  - programmation suggérée
  - moyens utilisés pour répondre aux objectifs
  - fréquentations et retombées estimées
- le budget prévisionnel et ventilé (avec détails des objets budgétaires) ;
- les étapes de réalisation ainsi que l'échéancier du projet ;
- le dernier rapport annuel de l'organisme ;
- les derniers états financiers de l'organisme.

## SÉLECTION DES PROJETS

Le comité de sélection sera composé de quatre personnes :

- un assistant intervention en loisir;
- un agent de projet – Promotion et événements spéciaux ;
- un élu ;
- un représentant de la division des sports, des loisirs et du développement social.

Voici la fiche d'évaluation des projets :

Projet	<ul style="list-style-type: none"><li>- Conformité avec les objectifs du projet;</li><li>- Qualité et envergure du projet;</li><li>- Réalisme du projet et de l'échéancier;</li><li>- Qualité et réalisme du plan d'action.</li></ul>	40 %
Budget	<ul style="list-style-type: none"><li>- Montage financier réaliste qui prévoit idéalement le recours à d'autres sources de revenus (commandites, subventions ou autres) ;</li><li>- 10 à 15 % de frais administratif maximum.</li></ul>	30 %
Impact	<ul style="list-style-type: none"><li>- Fréquentations estimées ;</li><li>- Capacité à rejoindre des clientèles diversifiées.</li></ul>	15 %
Organisme	<ul style="list-style-type: none"><li>- Capacité à réaliser le projet;</li><li>- Capacité de promotion de l'organisme.</li></ul>	15 %

## DÉPÔT DU PROJET

Les projets doivent être transmis par courriel au plus tard le 15 février 2019 à 12 h à l'adresse suivante : [evenementspublics.pmr@ville.montreal.qc.ca](mailto:evenementspublics.pmr@ville.montreal.qc.ca)

L'arrondissement donnera dans un délai maximum de 3 semaines après la date limite de dépôt, une réponse aux organismes ayant déposé un projet.

Pour toute autre information :

**Jonathan Laforest**

Assistant intervention en loisir

Division des sports, des loisirs et du développement social

Tel : 514 872-6225

Cell : 514-778-6225

[jonathan.laforest@ville.montreal.qc.ca](mailto:jonathan.laforest@ville.montreal.qc.ca)